



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 Juillet 2009

Date de la convocation 8 Juillet 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.MATHIEU Alain, M.GUELTON Jacques, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.FABREGUETTES Bernard, Mme HUBERT Myriam, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GUY Jean-Paul, M.BARON Bernard, Mme SEGARRA Christine, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTES Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M.LIEB François à M.DRUART David M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault pour les éditions touristique 2009 du cœur d'Hérault

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 17 décembre 2008, le conseil communautaire a approuvé un partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault permettant de mutualiser les moyens techniques et financiers locaux afin de réaliser une économie d'échelle pour la réalisation d'éditions touristiques à l'échelle du territoire.

La communauté de Communes a ainsi décidée de se substituer aux offices du tourisme en assurant la contrepartie financière des guides touristiques pour un coût total de 2 800.00 euros.

Il ajoute que le Pays Cœur d'Hérault nous indique qu'en complément du guide touristique il a été imprimé un dépliant d'appel composé d'une carte et d'une présentation du territoire portant ainsi la participation financière de la Communauté de Communes à la somme de 5 216.59 Euros.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la participation financière de la Communauté de Communes du Clermontais avec le pays Cœur d'Hérault pour les éditions touristique 2009 du cœur d'Hérault à hauteur de 5 216.59 Euros.

RAPPORTE la délibération n°2008.12.17.11 en date du 17 Décembre 2008 enregistré par les services de la Sous Préfecture de Lodève le 29 Décembre 2008.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA